

Présentation Synthétique Budget Primitif 2019 VILLE

Le résultat de clôture 2018 présente un excédent de fonctionnement de 7 260 452,45€ (pages 5 e) et 5f) et un déficit d'investissement de 1 862 598,95€. (pages 5 e) et 5f).

Comme tenu des restes à réaliser en dépenses de 865 910,78€, du déficit d'investissement, et des restes à réaliser en recette de 1 410 047, 12€, il a été affecté en investissement 1 318 462,61 € pour couvrir le déficit total, au compte 1068. Cette somme a été prélevée sur l'excédent de fonctionnement. Le solde de 5 941 989,84 € a été reporté en excédent de fonctionnement.

Ainsi le budget primitif 2019 de la ville s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 20 841 927,84€ (pages 6-7-11-13-16-19) et en investissement à hauteur de 11 511 842,50€ (pages 6-9-10-11-13-21-23)

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 15 :

Chapitre 011 :

Les charges à caractère général sont estimées à 4 908 360,00 €.

Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des services, paiement des factures d'eau et d'énergie, des dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, de la flotte automobile, du paiement des primes d'assurance, des frais d'audit et de prestations de service, des frais de publication, d'honoraires, des impôts.

En 2019, seront également payées à la Communauté d'Agglomération Lens Liévin les factures d'achat d'eau de 2017 et 2018. En effet, celles qui avaient été émises étaient calculées sur une estimation.

Chapitre 012 :

Les charges de personnel sont maintenues et estimées à 6 576 000,00€. Les crédits ont été répartis en fonction des réalisations de l'exercice précédent : exemple, il n'y a plus d'emploi d'avenir, les cotisations retraites ont augmenté....

Page 16 :

Chapitre 014 :

Les atténuations de produits s'élèvent à 616 059,00€ :

Il s'agit du paiement de l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, ainsi que du versement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Chapitre 65 :

Le montant des autres charges de gestion courante, est estimé à 947 882,23€ :

Il comprend les indemnités et cotisations des élus, les créances irrécouvrables et admissions non valeurs. (Ces dernières avaient été provisionnées en 2018), ainsi que les subventions versées au CCAS et aux associations.

Chapitre 66 :

Le montant des charges financières est estimé à 311 000.00€,
Il s'agit des intérêts des emprunts, des Intérêts Courus Non Echus (des intérêts à payer entre la période de l'encaissement de l'emprunt et du paiement de la première échéance.)

Chapitre 67 :

les charges exceptionnelles sont estimées à 129 500,00€, dont 115 000,00€ de subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget CAHL.

Chapitre 68 :

Pour 15 000.00€. Il s'agit d'une provision, notamment pour couvrir les restes à recouvrer (titres non réglés).

Chapitre 023 :

Le virement de section s'élève 6 313 391,61€, il alimente la section d'investissement.

Chapitre 042 :

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1 024 735,00€. Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2019, et des régularisations des années antérieures. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23 bis.

B/ pour les recettes :

Page 18 :

Chapitre 013 :

les atténuations de charge sont estimées à 300 000,00 €, il s'agit des remboursements sur salaires.(maladie, congé de paternité, remboursement salaires du budget SAD, CAHL..)

Chapitre 70 :

Le produit des services est estimé à 1 743 350,00 €. Il concerne les recettes issues des régies et le remboursement par la Saur de l'achat de l'eau auprès de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin.

Chapitre 73 :

Le montant des impôts et taxes est estimé à 5 062 279,00€, dont 4 054 419,00€ pour les taxes directes locales.

La notification prévisionnelle des bases est reprise au début du Budget.

Chapitre 74 :

Le montant des dotations et participations est estimé 6 418 690,00€ avec une baisse prévisible de la dotation forfaitaire, et une hausse dans les mêmes proportions de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante, composés des revenus des immeubles et des fermages, sont estimés à 106 000€.

Chapitre 76 :

Pour 173 787,00€.

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Chapitre 77 :

Les produits exceptionnels divers pour 45 480,00€, ils comprennent le remboursement de la ville pour la « Maison du parc », et les remboursements des sinistres.

Chapitre 78 : pour 240 179,00€

Compte 7875 : Il s'agit des reprises des provisions des créances admises en non-valeur, et de la provision constituée suite à l'accident de ski à Loisinord en 2009.

Chapitre 042 :

Les opérations d'ordre chapitre 042, pour 810 173,00€, représente les travaux en régie, l'amortissement des subventions, et la reprise des provisions. Le détail se trouve page 23 bis.

Page 19 :

Le résultat de fonctionnement de 5 941 989,84€ est repris au compte 002.

Page 20

Quant à la section d'investissement :

A/ pour les dépenses :

Chapitre 20 :

Le montant des dépenses des immobilisations incorporelles est estimé à 292 620,00€ : il s'agit des frais d'insertion, des frais d'étude, de licence et logiciels.

Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est estimé à 1 900 698,17€,

Il s'agit des travaux pour la rénovation de la façade de la mairie, de la rénovation des bâtiments communaux, des salles communales, des salles de sport, notamment de la salle Douphy, et des écoles, de la sonorisation et l'éclairage du Centre Bassens, des vestiaires du stade Tisserand,
de la poursuite des travaux d'éclairage public, de la réparation des voiries et trottoirs dans le cadre du marché à bons de commande, de la réparation des clôtures,
de l'implantation de panneaux numériques et de vidéo surveillance,
de l'acquisition de matériels divers, de mobilier pour les services et la maison du Citoyen,
de l'acquisition de terrain rue Labarros
de l'acquisition de véhicules pour le service périscolaire, et les services techniques
de matériel et outillage pour les services techniques.

Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours est estimé à 3 167 600,00€, il s'agit des travaux en cours et voiries :

Il s'agit de travaux d'accessibilité,
de travaux de rénovation de l'Eglise Ste Barbe, de l'ancienne caisse de secours,
de travaux de toiture dans les écoles,
de la rénovation de l'espace Camus, et du City Park AUBUISSON,
des travaux de démolition et création de parkings drainants.

Chapitre 10 : pour 18 867,00€

Il s'agit du reversement des indûs perçus au titre de la Taxe d'aménagement

Chapitre 16 :pour 1 015 651,00€

Il s'agit du paiement de l'annuité en capital des emprunts, et de la régularisation de la vente « Forma ».

Chapitre 27 :pour 1 255 640,00€.

Il s'agit des avances du budget ville aux budgets Lotissement : 673 010,00€ pour le lotissement Voltaire / 213 510,00€ pour le lotissement Haut Verson / 265 510,00€ pour le lotissement du Lac, et 103 610,00€ pour le lotissement du Paradis.

Chapitre 040 :

Les opérations d'ordre pour 810 173,00€, représentent les travaux en régie, l'amortissement des subventions, et la reprise des provisions. Le détail se trouve page 23 bis.

Page 21 :

Chapitre 041 : pour 322 083,60€

Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures des frais d'annonces et d'études, dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page 23)

Le montant des restes à réaliser en dépense est rappelé : 865 910,78€, ainsi que le résultat 2018 d'investissement au compte 001 : 1 862 598,95€

B/ pour les recettes :

Page 22

Chapitre 13 et 138 : pour 509 072,56€ (335 000 + 174 072,56€)

Il s'agit des subventions d'investissement pour lesquelles la ville a reçu une notification : 280 000,00€, au titre des fonds de concours attribués par la communauté d'agglomération pour l'acquisition et la rénovation du bâtiment de l'ancienne caisse de secours, la subvention du Département pour la rénovation de l'Eglise Ste Barbe, et les subventions de la CAF, pour la rénovation du Périscolaire Pergaud, Curie et de la crèche.

Et 50 000,00€ pour les amendes de police.

Chapitre 10 : pour 1 588 462,61€

Le FCTVA est estimé à 250 000.00€, la Taxe d'Aménagement à 20 000.00€.

Compte 1068 : il s'agit de l'affectation de résultat pour couvrir le déficit d'investissement, qui est de 1 318 462,61€. (déficit de clôture et restes à réaliser)

Chapitre 27 : 344 050,00€

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Le virement de section s'élève 6 313 391,61€, compte 021.

Chapitre 040 :

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1 024 735,00€. Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2019, et des régularisations des années antérieures. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23 bis.

Chapitre 041 : pour 322 083,60€

Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures des frais d'annonces et d'études, dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page 21)